



Conseil Municipal

COMPTE-RENDU SUCCINCT

Séance du vendredi 11 décembre 2020

Le vendredi 11 décembre 2020, à 18 heures 30, le Conseil municipal s'est réuni en la salle des fêtes Henri Martel sous la présidence de M. Bruno VANDEVILLE, Maire, conformément à la convocation qui lui a été faite le 04 décembre 2020, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Nombre de membres en exercice : 23 - Secrétaire de séance : Mme Laëtitia LAURENT

Présents

M. Bruno VANDEVILLE, Mme Laurence MORY, M. Serge GIBERT, Mme Laëtitia LAURENT, M. Jean Louis POPULAIRE, Mme Fatima GHADI, M. Arnaud GLABIEN, M. Jean-Paul CRAYE, Mme Géraldine MARCHISET, M. Bertrand SIX, M. Philippe DE GUBERNATIS, M. Ludovic VALETTE, Mme Cathy DELPLANQUE, Mme Laëtitia PANNECOCKE, M. Sébastien DESCAMPS, Mme Stéphanie BLONDEL (Arrivée à 19h18), M. Charles BEAUCHAMP, M. Gilles COQUELLE, M. Bertrand MERLIN, Mme Sophie LEFEBVRE, M. Eric MAQUET, Mme Pascale COCKENPOT (Arrivée à 18h44).

Représentés

Mme Estelle BOUDEWEEL donne pouvoir à M. Bruno VANDEVILLE

Un enregistrement audio de la séance est effectué.

Secrétariat de séance

Madame Laetitia LAURENT est chargée d'assurer le secrétariat.

1. Adoption des derniers procès-verbaux

Les comptes rendus des réunions en date du 26 août 2020 et 03 juillet 2020 sont adoptés à l'UNANIMITE.

2. Dénomination du giratoire rue Salvador Allende : Hommage à Samuel Paty

Pour avoir exercé son métier et avoir osé présenter à ses élèves des images, un enseignant d'Histoire-Géographie-Education civique, Samuel PATY, a été sauvagement assassiné à Conflans-Sainte-Honorine. A travers cet acte de barbarie, c'est la République et ses valeurs qui sont touchées.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, **DÉCIDE** de nommer le giratoire – situé au carrefour des rues Salvador Allende et des Iris – « **Samuel PATY** ».



Monsieur le Maire propose d'observer une minute de silence en hommage, en associant :

- les autres victimes du terrorisme lors de l'attentat du centre-ville de Nice :
Vincent LOQUES, 55 ans
Nadine DEVILLERS, 60 ans,
Simone BARRETO SILVA, 44 ans.
- ainsi que Monsieur Valéry Giscard d'ESTAING [*président de la République du 27 mai 1974 au 21 mai 1981, décédé le 2 décembre 2020*].

3. Règlement intérieur du Conseil municipal

Sur proposition du règlement intérieur du Conseil municipal ;

Vu les demandes d'amendements formulées par Messieurs COQUELLE, BEAUCHAMP et Mme LEFEBVRE aux articles 4, 12, 17 et 26 ;

Mme Pascale COCKENPOT rejoint la séance à 18h44.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **ADOpte** à l'unanimité le règlement intérieur tel qu'amendé :

4. AMI Centre-Bourg : aide aux rénovations des façades d'habitation

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **APPROUVE** l'attribution d'une aide d'un montant de 3 476 € pour la requalification de la façade de l'immeuble situé au n°6 de la rue de Douai.

5. COVID-19 : Aide exceptionnelle aux commerçants

Invite à délibérer, le Conseil municipal **DÉCIDE** à l'unanimité :

- D'accorder une aide exceptionnelle de 200,00 € pour tous commerçants implantés sur la commune et touchés par une fermeture administrative depuis le 29 octobre 2020 ; étant précisé
 - o Qu'est désigné « commerçant » : un établissement physique ouvert au public
 - o Qu'un commerce proposant un point retrait après commande à distance en substitue de ces heures habituelles d'ouverture au public est également considéré comme un établissement fermé pour confinement
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant désigné par lui, à signer tous les documents et actes nécessaires à l'application de la présente décision.

6. Demande de subventions pour la réhabilitation et l'extension du restaurant scolaire

Le Conseil municipal est invité à prendre connaissance du nouveau plan de financement proposé :

Dépenses		Recettes		
Equipement		Etat - DSIL	232 492 €	20,00 %
Equipements cuisine	190 000 €	Département ADVB	300 000 €	25,81%
		Région Plan de Relance	150 000 €	12,90 %
Investissement		C.A.F.	30 000 €	2,58 %
Extension	857 460 €			
Vrd	115 000 €	Total des aides sollicitées	712 492 €	61,29 %
		Fonds propres	449 968 €	38,71 %
Total	1 162 460,00 €	Total	1 162 460,00 €	100 %

Après en avoir délibéré ;

Considérant que M. COQUELLE, M. BEAUCHAMP, Mme LEFEBVRE, M. MERLIN, Mme COCKENPOT, M. MAQUET s'abstiennent ;

Le Conseil municipal, à 16 voix POUR, **DÉCIDE** :

- D'approuver le nouveau plan de financement de la phase 1 comme ci-avant dressé
- De solliciter auprès de la région une aide de 150 000 € au titre du plan de relance
- De solliciter auprès de la CAF une aide de 30 000 €
- D'autoriser Monsieur le maire, ou son représentant, à signer tous les documents et actes utiles à l'exécution des présentes décisions.

8. Transition énergétique : Installation de chaudière gaz condensation aux écoles primaires – Demande de subvention

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal **DÉCIDE** à l'unanimité :

- D'approuver le projet de remplacement des chaudières aux écoles primaires Bouly Richard et François Noël pour un montant de 69 651,8 € HT
- D'approuver le plan de financement comme ci-après corrigé

Travaux	HT	Financements	HT	Taux
Remplacement chaudière Ecole François Noël	30 603,00 €	Département - ADVB Relance	34 825,94 €	50,00%
Remplacement chaudière Ecole Bouly Richard	39 048,87 €	État - DETR 2021	9 047,27 €	12,99%
		Solde FDC 20120 CEE	2 943,00 € 4 942,00 €	4,23% 7,10%
		Sous-total (total des subventions publiques)	46 816,20 €	67,21%
		Participation du demandeur	22 835,67 €	32,79%
TOTAL	69 651,87 €	TOTAL	69 651,87 €	100,00%

- De solliciter une subvention auprès du Département au titre de l'ADVB « relance » pour un montant de 34 825,94 €
- De solliciter des certificats d'économie d'énergie auprès d'EDF collectivités
- D'inscrire des crédits au budget 2021
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision

Madame Stéphanie BLONDEL rejoint la séance à 19h18.

7. Demande de subventions pour la mise en conformité de l'école François Noël

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **DÉCIDE** à l'unanimité :

- D'approuver le projet de mise en conformité de l'école François Noël consistant
 - o A changer le revêtement du préau et améliorer l'éclairage naturel ainsi que traiter sa ventilation naturelle
 - o A changer la chaudière dans le cadre de l'amélioration énergétique
 - o A finaliser le traitement des cages d'escaliers
 - o A clôturer l'espace extérieur pour la sécurité du site

- D'approuver l'enveloppe de travaux fixée à 103 991,57 € HT
- D'approuver le plan de financement comme ci-après présenté

Travaux		HT	Financements		HT	Taux
GO/couverture	29 250,00 €		Département - ADVB Relance	8 198,96 €		7,88%
Menuiserie ext	9 440,00 €		État - DETR 2021	31 197,47 €		30,00%
Electricité	285,50 €		Solde FDC 2020	10 000,00 €		9,62%
Carrelage	26 210,00 €		CEE	2 471,00 €		2,38%
Peinture	5 193,07 €					
Espace extérieur	3 010,00 €		Sous-total (total des subventions publiques)	51 867,43 €		49,88%
Chaudière	30 603,00 €		Participation du demandeur	52 124,14 €		50,12%
TOTAL	103 991,57 €		TOTAL	103 991,57 €		100,00%

- De solliciter l'État au titre de la DETR 2021 pour un montant de 31 197,47 €
- De solliciter le Département au titre de l'ADVB « pacte de relance »
- De solliciter les certificats d'économie d'énergie auprès d'EDF collectivités
- De solliciter la réserve du fonds de concours 2020 auprès de Douaisis Agglo pour un montant de 10 000,00 €
- D'autoriser Monsieur le maire à solliciter les autorisations d'urbanisme nécessaire à la réalisation de ce projet
- D'autoriser Monsieur le maire, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision

9. 16 place du Monument : Demande d'aide auprès du Département dans le cadre des petites opérations de logements communaux sociaux

VU l'AMI Centre-Bourg ;

Vu la délibération n°1812 en date du 25 mars 2019 approuvant le projet de requalification du 16 place du monument ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **DÉCIDE** à l'unanimité :

- De solliciter une aide de 14 000 € auprès du Département au titre « des petites opérations de logements communaux sociaux »
- D'approuver le plan de financement comme ci-après présenté

Dépenses		Recettes		
	Montant	Financeurs	Montant	%
Electricité, plomberie, chauffage	23 335 €	Département du Nord	14 000 €	50%
TVA	4 667 €	FCTVA	4 667 €	17%
		Commune	9 335 €	33%
Total	28 002 €	Total	28 002 €	100 %

- D'autoriser Monsieur le maire, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

10. Subventions aux associations

Après en avoir délibéré ;

Considérant que M. COQUELLE, M. BEAUCHAMP et Mme LEFEBVRE s'abstiennent quant aux demandes de l'Olympique Senséen et du BMX ;

Le Conseil Municipal **DÉCIDE**

- à l'unanimité d'accorder une subvention
 - o De 700 € à l'Amicale du Personnel
 - o De 1 000 € au Judo Club
 - o De 760 € aux Anciens Combattants
 - o De 1 000 € au Groupement des producteurs d'ail
 - o De 200 € à l'association Les porteurs d'Henriette et Tio Jean
- à 20 voix POUR d'accorder une subvention
 - o De 27 000 € à l'Olympique Senséen
 - o De 800 € au BMX
- De préciser que la subvention accordée au Groupement des producteurs d'ail sera inscrite au budget annexe de la Foire à l'Ail Fumé

11. Autorisations de programmes et crédits de paiement

Considérant que M. COQUELLE, M. BEAUCHAMP, Mme LEFEBVRE s'abstiennent ;

Le Conseil municipal, à 20 voix POUR, **DÉCIDE**

- De reporter **20 000,00 €** pour l'opération **278** « Réhabilitation de la salle Marcel Paul »
- De reporter **95 896,76 €** pour l'opération **290** « Aménagement de la place de la mairie »
- De reporter **7 416,34 €** pour l'opération **322** « Aménagement de la RD65 »
- De reporter **434 945,74 €** pour l'opération **324** « Halle de marché »

12. Budget principal : Décision modificative n°2

Considérant que M. COQUELLE, M. BEAUCHAMP, Mme LEFEBVRE s'abstiennent ;

Le Conseil municipal, à 20 voix POUR, **APPROUVE** la décision modificative n°2 du budget principal qui s'équilibre en dépenses et recettes à 23 800,00 € en section de fonctionnement et en section d'investissement

13. Centre Bourg (Distributeur) : Attribution, redevance et règlement

Après en avoir délibéré ;

Considérant que M. COQUELLE, M. BEAUCHAMP, Mme LEFEBVRE s'abstiennent ;

Le Conseil municipal, à 20 voix POUR, **DÉCIDE**

- D'approuver en ses termes le règlement de fonctionnement des cases de denrées alimentaires^(*)
- De fixer le montant de la redevance mensuelle à 2 € la case
- De fixer le taux de commission à 2% du chiffre d'affaires
- D'approuver les critères d'attribution comme ci-après énoncé
 - o Producteurs, coopérative et commerçants implantés sur la Commune
 - o Producteurs, coopératives et commerçants du Douaisis permettant de compléter l'offre par de nouveaux produits
 - o Sont exclues les sociétés et groupe de distributions. Les produits bio seront mis en avant.
- De donner délégation à Monsieur le maire pour l'attribution étant précisé qu'il rendra compte lors de chaque conseil municipal suivant l'attribution
- D'autoriser Monsieur le maire à signer tous les documents et actes utiles à l'exécution des présentes décisions

14. Centre-Bourg (Distributeur) : Convention pour l'exploitation de consignes automatiques de denrées alimentaires

Considérant que M. COQUELLE, M. BEAUCHAMP, Mme LEFEBVRE s'abstiennent ;

Le Conseil municipal, à 20 voix POUR, **DÉCIDE**

- D'approuver en ses termes la convention pour l'exploitation de consignes automatiques de denrée alimentaires^(*)
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents à intervenir et déléguer notamment à Monsieur le Maire la signature desdites conventions à intervenir avec les producteurs ou commerçants

15. Centre-Bourg (Distributeur) : Encaissement de recettes pour compte de tiers par l'intermédiaire d'une régie de recettes – convention réglant les modalités de perception par la Commune

Considérant que M. COQUELLE, M. BEAUCHAMP, Mme LEFEBVRE s'abstiennent ;

Le Conseil municipal, à 20 voix POUR, **DÉCIDE**

- D'approuver le principe de l'encaissement par l'intermédiaire d'une régie de recettes des produits des consignes pour le compte de producteurs ou commerçants par l'intermédiaire du comptable public
- D'approuver la mise en place du Paiement par Carte Bancaire pour l'encaissement des produits des consignes
- D'approuve les termes de la convention-type jointe en annexe fixant notamment les modalités d'encaissement, de commissionnement et les modalités de reversement des recettes encaissées au tiers ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents à intervenir et déléguer notamment à Monsieur le Maire la signature desdites conventions à intervenir avec les producteurs ou commerçants

16. Tarifs communaux 2021

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **DÉCIDE** de fixer les tarifs communaux comme ci-après détaillés ; étant précisé que :

- Les tarifs « **arleusiens** » s'appliquent pour les personnes qui sont inscrites au rôle des contributions directes ainsi que les agents communaux
- Les tarifs « **extérieurs** » s'appliquent pour les personnes qui ne remplissent pas les conditions précitées
- Les tarifs seront applicables à compter du 1^{er} janvier 2021

Locations diverses		
Location de parcelle pour garage		17,76 € / an
Location parcelle C110 à TDF (délibération 26/08/2020)		3 000,00 € / an
Logement	Grand'rue	507,68 € / mois
	Rue du château	300,38 € / mois
Locaux professionnels (ex : hangar)		18,58 € /m ² /an
Garages Grand'rue	n°1 à 4	50,20 € / mois
	n°5 (artisans, professionnels)	80,32 € / mois

Location de la salle des fêtes Martel

Association locale, œuvre sociale ou institution	
1ère location dans l'année	Gratuite
2ème location (participation au chauffage)	0,13 € par Kwh consommé
Habitants d'Arleux	
location SANS cuisine 1 jour	412,22 €
location SANS cuisine 2 ou 3 jours	618,32 €
location AVEC cuisine 1 jour	518,10 €
location AVEC cuisine 2 ou 3 jours	829,62 €
frais de chauffage en sus	0,13 € par Kwh consommé
Extérieurs d'Arleux ou associations extérieurs	Pas de location

Location d'une salle au Centre Culturel Patrick Masclet

Gratuit pour les réunions administratives associatives (pas de restauration autorisée)
Prêt aux Arleusiens pour recevoir les familles lors des funérailles : demande de don au profit du CCAS

Facturation de la casse ou de la disparition de vaisselle

Cuillère à café	0,52 € l'unité
Cuillère à soupe, fourchette	0,62 € l'unité
Couteau	1,01 € l'unité
Tasse, sous-tasse, verre à vin (petit), verre à jus de fruit	1,11 € l'unité
Verre d'eau	1,23 € l'unité
Verre à vin (grand)	1,53 € l'unité
Économe	1,64 € l'unité
Coupe de cérémonie, flûte	1,84 € l'unité

Verre à dégustation	2,13 € l'unité
Assiette à dessert	3,08 € l'unité
Poivrière, saladier (31cm)	3,71 € l'unité
Assiette creuse ou plate	4,20 € l'unité
Corbeille à pain, moutardier	6,17 € l'unité
Plat à tarte	7,40 € l'unité
Plat ovale	9,26 € l'unité
Salière, plat ovale (60cm)	10,37 € l'unité
Louche	12,33 € l'unité
Cuillère à sauce	13,57 € l'unité
Fourchette sauce, saucière	14,80 € l'unité
Ecumoire, spatule en bois	16,03 € l'unité
Plat creux (24cm)	18,50 € l'unité
Pichet (1L)	22,20 € l'unité
Plat gastro non perforé	27,13 € l'unité
Plat gastro perforé	51,80 € l'unité
Couteau de boucher, grande louche	30,84 € l'unité
Casserole (18cm)	28,36 € l'unité
Casserole (20cm)	33,30 € l'unité
Casserole (24cm)	48,09 € l'unité
Casserole (28cm)	61,67 € l'unité
Casserole (32cm)	85,09 € l'unité
Petite marmite	218,31 € l'unité
Grande marmite	372,47 € l'unité

Cimetière et Jardin du souvenir

Concession de terrain	82,72 € le m ²
Ouverture de caveau	36,04 €
Case dressée (concession 20 ans)	936,65 €
Case couchée (concession 20 ans)	1 404,99 €
Ouverture d'une plaque	35,12 €
Dispersion des cendres	35,12 €
Plaque gravée	25,09 € la plaque

Marchés / Foire à l'Ail Fumé

Droits de place au marché hebdomadaire ou mensuel	gratuit			
Autre emplacement répétitif (1 jour par semaine)	308,91 € par an			
Droit de place hors marché	2,22 € le mètre			
Marché de Noël				
Associations arleusiennes	gratuit			
Professionnels	23,59 € l'emplacement			
Foire à l'Ail Fumé				
Professionnels ou brocanteurs arleusiens	gratuit			
Frais de réservation pour les prof. Extérieurs :				
Pour une journée	30,30 €	TTC	soit	27,55 € HT
Pour deux jours	45,95 €	TTC	soit	41,77 € HT
Frais de métrage pour les professionnels et brocanteurs amateurs extérieurs	4,03 €	TTC	soit	3,66 € HT
Emplacement publicitaire sur le livret de la foire				
1/3 de page de A5	133,38 €	TTC	soit	111,15 € HT
2/3 de page de A5	266,79 €	TTC	soit	222,33 € HT
Pleine page A5	400,19 €	TTC	soit	333,49 € HT

Marais	
Redevance annuelle pour passerelle sur les fossés communaux	11,97 €
Vente de bois	
Débité par l'usager	gratuit
Débité par le personnel communal	22,00 € le stère
Droit de pêche communal	31,93 € la carte
Emplacement de barque	52,81 € par an
Location de parcelle au marais communal	
En bordure	561,59 € par an
En retrait	481,20 € par an
Location de parcelles (indivision Jules)	461,96 € par an

Camping ouvert du 01/04 au 15/10 (non inclus la taxe de séjour)		
Clients à l'année		
Emplacement pour caravane	1 506,91 €	par an
Emplacement pour mobil home	1 674,34 €	par an
Emplacement supplémentaire pour jardin	112,99 €	par an
<p>Les locations peuvent être payées en une seule fois, par tiers ou mensuellement. Chaque mois entamé entrainera l'acquittement, dans sa totalité, du tiers ou de la mensualité concernée. Toute résiliation de location annuelle doit se faire avant le 31 mars de chaque année. Tout impayé constaté, après deux avertissements, conduira à une expulsion définitive de l'occupant.</p>		
Clients de passage		
Emplacement	5,81 €	par jour
Participation par personne de plus de 3 ans	3,00 €	par personne et par jour
Supplément voiture	5,03 €	par jour
Branchement électrique	5,67 €	par jour
Garage mort pour matériel délaissé	87,93 €	par mois
Tonte sur parcelle non entretenue	73,51 €	par tonte
Lave-linge	3,50 €	le jeton

Divers	
Photocopie pour dossier social d'un Arleusien	gratuit
pour autre usage	0,25 € la copie
Accompagnement lors de la semaine bleue	5,00 €
Accompagnement lors du repas des aînés	40,00 €

17. Prestation de services pour la restauration scolaire et extrascolaire (relance)

Suivant analyse des offres et avis de la commission en date de ce vendredi 11 décembre à 18h00 :

N° Dépôt	1	2
Entreprise	API RESTAURATION	SODEXO
Prix unitaire € HT Repas	4,645	5,55
Prix unitaire € HT Pique-nique	4,645	5,70
Note Prix (40)	40,00	34,07
Note valeur technique (60)	50,00	52,00
Total (100)	90,00	86,07
Classement	1	2

Considérant qu'il est proposé de retenir l'offre de la société API RESTAURATION ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'attribution du marché de prestations de services pour la restauration scolaire et extrascolaire à la société API RESTAURATION
- **AUTORISE** Monsieur le maire, ou son représentant désigné par lui, à signer tous actes et documents utiles à l'exécution de la présente décision et à sa mise en œuvre.

18. Aménagement de l'espace rue André Joseph Leglay : Tranche optionnelle 3

Monsieur le maire rend compte à l'assemblée des difficultés rencontrées pour le financement de la dernière tranche. En effet, les travaux de voirie ne sont plus subventionnables.

Par courrier en date du 09 septembre 2020 une sollicitation a été transmise auprès de NOREVIE, propriétaire de l'immeuble et dont les travaux de requalification – consistant notamment à raccorder ce dernier au réseau gaz – ont dénaturé la voirie et le parking.

Par courrier du 29 octobre 2020, Madame Manuelle NOREVE MARTIN, Directrice Générale de Norévie, a signifié malheureusement un refus pour un problème de compétence.

Il pourrait donc être opportun d'examiner de nouveau les aménagements de ce site dans une enveloppe plus raisonnable et de suspendre la réalisation dans l'attente d'opportunité financière (subvention, dotation...).

Le Conseil municipal **DÉCIDE**, à l'unanimité, de ne pas affermir la tranche optionnelle 3.

19. Travaux d'aménagement des espaces publics du centre bourg autour de la mairie et de l'église le long de la RD 65 : Tranche optionnelle 2

Considérant l'autorisation de programme et crédit de paiement afférent à cette opération ;

Considérant que les crédits seront inscrits au budget 2021 ;

Afin de permettre un démarrage des travaux dès le début d'année 2021 ;

Le Conseil Municipal, invité à délibérer, **DÉCIDE**, à l'unanimité

- D'affermir la tranche optionnelle 2 relative aux aménagements autour de la RD 65
- D'autoriser Monsieur le maire à signer l'ordre de service afférent.

20. Requalification du 2 place du Monument : permis de construire et dossier de consultation des entreprises

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **DÉCIDE** à l'unanimité :

- D'approuver le projet de requalification du 2 place du Monument hors logement
- D'approuver le dossier de permis de construire et autoriser Monsieur le Maire à solliciter les autorisations d'urbanismes nécessaires à ce projet
- D'autoriser Monsieur le maire à mener la consultation auprès des entreprises étant précisé que l'attribution et notification des marchés afférents relèvera de la seule décision du Conseil municipal selon obtention des financements

21. Mairie : Ré-affectation de la salle d'honneur

Invité à délibérer et à l'unanimité, le Conseil municipal **DÉCIDE**

- De ré-affecter la salle d'honneur du premier état de la mairie, place Charles de Gaulle et notamment dans le cadre de la célébration des cérémonies de mariage
- De préciser que le premier étage est donc de nouveau accessible au public
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents et actes nécessaires à l'exécution de la présente décision

22. Transfert de la compétence PLU à l'intercommunalité.

Invité à délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres, **REFUSE** le transfert de la compétence PLU à l'intercommunalité.

23. Cessions des parcelles B 485, 486 et 487 lieudit «Petit marais» - modification du prix de vente

Invité à délibéré le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres **DÉCIDE**

- D'accepter la vente des parcelles B 485, B 486 et B 487 pour une superficie totale de 13 142 m² à la société STEMPNIAK
- De fixer le prix de vente à 17,32 € le m²
- De charger l'office notarial GORFINKEL et BLANPAIN d'établir toutes les formalités nécessaires à la vente ainsi que l'accomplissement des formalités de publicité foncières (les frais, taxes, droits et honoraires étant à la charge de l'acquéreur)
- De préciser que la présente décision abroge la délibération n°2471 en date du 29 août 2018
- D'autoriser Monsieur le maire à signer tous les actes et documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

24. Location de terrains à la société Bouygues

Vu la proposition de bail de chantier ;

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la mise à disposition moyennant le paiement d'un loyer mensuel de 300 € HT;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le bail de chantier.

25. Création d'un poste permanent à temps non complet 28/35ème - Grade adjoint administratif territorial (échelle C1)

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal

- **ACCEPTE** la proposition de création d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet à 80%

26. Accueil d'un point Maison France Services

Invité à délibérer ;

Considérant que M. COQUELLE, M. BEAUCHAMP et Mme LEFEBVRE ne participent pas au vote ;

Le Conseil municipal, à 20 voix POUR :

- **ACTE** la candidature de la commune pour la mise en place d'une Maison France Services
- **AUTORISE** Monsieur le maire à engager la candidature de la commune d'Arleux en vue de sa labellisation dans le réseau « France Services » et les démarches liées à ce projet structurant.

27. Appel à Manifestation d'intérêt sur le numérique – Plan de relance de l'Etat

A l'unanimité, le Conseil municipal **ACCEPTE** de candidater à l'Appel à manifestation d'intérêt sur le numérique.

28. SIRA : Reconduction de la convention Ram

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, **DÉCIDE**

- De renouveler pour l'année 2021 l'adhésion au service Relais Assistants Maternels « Les Petits Lutins »
- D'accepter les modalités de renouvellement
- D'Autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention devant intervenir ainsi que tout document utile à l'exécution de la présente décision

29. Adhésion à la Convention Territoriale Globale (CTG) de la CAF

Le point est ajourné.

30. Convention d'adhésion au service prévention du Centre de gestion 59

Invité à délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité **DÉCIDE**

- D'adhérer au service prévention du Centre de gestion 59 en option 1
- De conclure la convention afférente à ce service
- D'autoriser Monsieur le maire, ou son représentant, à signer ladite convention.

31. SIDEN-SIAN : Adhésion de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis Catésis

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, les assemblées délibérantes membres du Siden-Sian doivent être consultées. Elles disposent d'un délai d'un mois pour se prononcer sur ces nouvelles adhésions. La demande a été reçue en mairie le 28 septembre 2020.

Le Conseil municipal est invité à se prononcer sur les adhésions prévues dans les délibérations 176/25, 177/26, 178/27, 179/28 et 180/29 adoptées par le Comité du SIDEN-SIAN du 13 février 2020

- de la Communauté d'Agglomération Caudrésis-Catésis et le transfert de la compétence "Eau Potable" (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine)

pour les communes membres suivantes : BERTRY, BUSIGNY, CLARY et SAINT-BENIN (Nord) ;

- de la Communauté d'Agglomération Caudrésis-Catésis et le transfert de la compétence "Eau Potable" (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine) pour les communes membres suivantes : HONNECHY et MAUROIS (Nord)

- de la Communauté d'Agglomération Caudrésis-Catésis et le transfert des compétences "Assainissement Collectif", "Assainissement Non Collectif" et "Gestion des Eaux Pluviales Urbaines" pour les communes membres suivantes : BOUSSIERES-EN-CAMBRESIS, BUSIGNY, CLARY et SAINT-BENIN (Nord)

- de la Communauté d'Agglomération Caudrésis-Catésis et le transfert de la compétence "Gestion des Eaux Pluviales Urbaines" pour les communes membres suivantes : DEHERIES et HONNECHY (Nord)

Le Conseil municipal à l'unanimité **APPROUVE** les adhésions au SIDEN-SIAN telles que susmentionnées.

32. Désignation d'un référent Trame Verte et Bleue, Agricole et Alimentaire

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal renonce au scrutin à bulletin secret et procède au vote :

- a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote 0
- b. Nombre de votants 23
- c. Nombre de suffrages exprimés 23
- d. Majorité absolue 12

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffres	En toutes lettres
GLABIEN Arnaud	23	Vingt trois

Monsieur Arnaud GLABIEN est désigné référent pour la Trame Verte et Bleue.

La désignation du référent pour la politique agricole et alimentaire est reportée.

33. Agence iNord : Désignation des représentants

Ce point est reporté.

34. Demande de domiciliation d'association

Le Conseil municipal, à l'unanimité, **ACCEPTE** la domiciliation en mairie de l'association « Eco citoyens d'Arleux ».

35. DOUAISIS-AGGLO : Rapport d'activité 2019

Le Conseil municipal **DONNE quitus** de ce rapport.

36. SIDEN-SIAN : Rapport d'activité 2019

Le Conseil municipal **DONNE quitus** de ce rapport.

37. GRDF : Rapport d'activité 2019

Le Conseil municipal n'émet aucune observation.

38. Décisions directes : Mission de contrôle technique pour le projet d'extension/réhabilitation du restaurant scolaire

Après analyse des offres, Monsieur le Maire - dans le cadre de ses délégations - a ainsi attribué le marché à la société Contrôle G pour un montant 8 805,00 € HT

39. Décisions directes : Mission de coordination SPS pour le projet d'extension/réhabilitation du restaurant scolaire

Après analyse des offres, Monsieur le Maire - dans le cadre de ses délégations - a ainsi attribué le marché à la société Contrôle G pour un montant 4 900,00 € HT

40. Décisions directes : Permis de construire

PERMIS ACCORDES :

PC 059 015 20 O 0014 - 54 chemin du Halage - Extension d'habitation et Pergola en aluminium de couleur gris antique

PC 059 015 20 O 0012 - 181 rue de Brunémont - Carport démontable

PC 059 015 20 O 0011 - 1106 Chemin du Halage - Véranda

PC 059 015 20 O 0010 - Rue André Joseph Leglay (B 407 et B 408) - Construction d'une maison individuelle

PC 059 015 20 O 0009 - Chemin des Croix (ZI 512) - Construction d'une maison individuelle

PC 059 015 20 O 0008 - 57 rue du Marais - Véranda pour couverture piscine

PC 059 015 20 O 0006 - 29 rue de la Chaussée - Création de deux locaux commerciaux

41. Décisions directes : Déclarations de travaux

DP 059 015 20 O 0033 - 487 Chemin des Croix - Pose de velux

DP 059 015 20 O 0028 - 129 B rue André Joseph Leglay - Clôture et portail

DP 059 015 20 O 0027 - 225 rue de Brunémont - Clôture et portail

DP 059 015 20 O 0025 - 338 Simone Veil – Renforcement d'un fossé

DP 059 015 20 O 0024 - 91 Ter rue du Marais - Piscine enterrée

DP 059 015 20 O 0022 - 243 rue des Iris - Extension

42. Décisions directes : Déclarations d'Intention d'Aliéner

IMMEUBLE

14 Grand rue (D1862) - 631 rue André Joseph Leglay (B 0376) - 46 rue Philippe Antoine Merlin (D 1211) - 26 rue du 8 mai 1945 (D 0958) - 78 rue Sainte Honorine (ZI 448) - 643 rue André Joseph Leglay (B 1362) - 17 rue Jacques Duclos (D 1394) - 34 rue du 8 mai 1945 (D 988) - 5 Avenue de la Gare (B 1286 _ 1771) 38 rue du 8 mai 1945 (D 990) - 17 rue Jacques Duclos (D 1394) - 528 rue André Joseph Leglay (B407_B408) - 40 rue Fily (D 949-950-951-1016) - 54 rue Jacques Duclos (D1501_D1935) - 1126 Chemin du Halage (D 1735) - 31 rue Philippe Antoine Merlin (D 1161) - 39 Avenue de la Gare (B 381_1819_1951_1954)

TERRAINS

Le Grand Marais (C1057_C1058) - Clos du Cimetière (B 0436 _ B 0437) - ZC 2 " Au-delà du Mont" - lot 74 rue Salvador Allende_ Domaine des Fucus (ZC 346) - 283 rue André Joseph Leglay (B 1892_1894_1896) - 25 rue Jacques Duclos (D 1398) - La Flanerie (C 224_225_226_227) - Le Becquet (C 1514 _ 1516 _ 1518) - En deca du Mont (ZC 349_355_376)

43. Questions diverses

a/ Monsieur le Maire informe l'Assemblée de la fermeture de la mairie les samedis 26 décembre 2020 et 2 janvier 2021. Il évoque aussi la possibilité d'offrir l'après-midi des 24 et 31 décembre compte de la faible activité possible.

b/ Monsieur le Maire exprime son souhait de mettre en place un extranet pour la communication et les échanges liés au travail du Conseil municipal. L'objectif est d'utiliser le moins de papier possible. L'association RVVN sera chargée d'effectuer la technique. Chaque élu sera doté d'un code d'accès depuis le portail arleux.fr

c/ Questionnement reçu de M. Coquelle et de M. Maquet

- Demande d'informations complémentaires sur l'installation de l'antenne relais sur notre commune

Monsieur Coquelle fait part de ses interrogations quant à la réalisation de l'ouvrage et notamment concernant la fragilité du site (espace naturel), la proximité du canal et plus particulièrement la capacité du pont marquet a supporté le passage des engins de chantier.

Monsieur le maire répond que le dossier est actuellement en cours d'instruction et attend le retour des instructeurs à qui ils accordent pleine confiance.

- Demande de bilan sur les aides aux masques pour les familles des écoles primaires. Quel est son coût ?

Monsieur le maire informe que cette action a été menée par le Centre Communal d'Action Sociale et non la municipalité. Le choix a été fait d'offrir à 250 enfants arleusiens des bons d'achats d'une valeur totale de 10 € afin, au choix, d'acheter des masques, ou autres produits essentiels auprès des commerçants implantés sur la Commune.

d/ Questionnement reçu de M. Maquet le 8/12/2020 à 21h57.

- Est-ce que l'ensemble des conseillers municipaux d'Arleux disponibles le 19 décembre distribueront les colis de Noël aux aînés ?

Monsieur le maire informe que traditionnellement le colis est distribué par les mêmes personnes assurant la diffusion du bulletin municipal ; cependant tous les conseillers municipaux – selon leurs disponibilités – pourront évidemment s'y joindre.

- Quel est le bilan de l'activité de la garderie de l'école Bouly Richard ? Que prévoyez-vous dans l'avenir ?

Monsieur le maire informe ne pouvoir transmettre plus de précisions pour l'heure actuel. En tout cas, malgré le contexte sanitaire, il n'y a eu aucune évolution significative quant à ce service.

- Quel est le bilan des actions de soutien pendant cette 2ème phase de confinement, envers les personnes âgées, seules, malades, handicapées,... ?

Monsieur le Maire informe que ces actions de soutien sont menées par le Centre Communal d'Actions Sociale d'Arleux mais qu'il n'y a aucune équivalence entre les deux périodes de confinement.

- Quel est le bilan chiffré des journées du marché de l'ail ?

Monsieur le maire indique que le bilan financier sera vu en son temps lors de l'adoption des comptes administratifs. Cependant, s'il y a bien eu des dépenses, il n'y a eu cette année aucune recette pour la Commune à l'exception des subventions accordées par la Région et le Département. Il était cependant primordial dans le contexte actuel de maintenir sous une autre forme cette manifestation qui a été très apprécié du public ; outre soutenir les producteurs locaux d'ail fumés, elle a notamment joué un rôle social fondamental.

- Point à date de l'opération 1.000.000 d'arbres

Monsieur le maire rappelle qu'une cartographie des sites est disponible depuis le portail de la Commune. L'opération qui devait être scindée en trois phases connaît une réalisation plus rapide grâce à la mise à disposition gracieuse d'une pelleteuse. En parallèle 700 à 800 vivaces ont également été plantés sur la commune. Monsieur le maire regrette simplement que la plantation d'arbres le long des trottoirs de la route départementale ne puisse techniquement se faire du fait de la présence proche des réseaux.

Monsieur le Maire souhaite de bonnes fêtes de fin d'année et clôture la réunion à 21h25

**Vu la secrétaire de séance,
Mme Laëtitia LAURENT**